

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 15475
Numéro SIREN : 424 947 935
Nom ou dénomination : ERAMET COMILOG MANGANESE

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt 42381

ERAMET COMILOG MANGANESE
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social :
10, Boulevard de Grenelle
75015 Paris
424 947 935 RCS Paris

PROCES VERBAL

DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mai à 09h00, le Président a convoqué les deux associés de la société Eramet Comilog Manganèse, afin de se réunir en assemblée générale ordinaire,

et conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, telle que modifiées par l'ordonnance N° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret 2020-418 du 10 avril 2020 et telle que prorogées par le décret N° 2021-255 du 9 mars 2021, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres de l'assemblée qui participent des moyens de communication permettant leur participation effective, et ce, quel que soit l'objet de la décision et notamment l'approbation des comptes annuels.

Ceci étant préalablement exposé, les deux Associés de la société Eramet Comilog Manganèse ont statué sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre Ordinaire :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ; Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire en remplacement du Cabinet Ernst & Young et Autres, démissionnaire et non-renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque associé en entrant en séance.

Sont présentes ou représentées :

- La COMPAGNIE MINIERE DE L'OGOOUE « COMILOG » SA, propriétaire de 200 actions, représentant la moitié du capital, ayant donné pouvoir à Eramet Holding Manganèse,
- Eramet Holding Manganèse SAS, propriétaire de 200 actions, représentant la moitié du capital représentée par Monsieur Jean de L'Hermite, également scrutateur unique.

L'Assemblée est présidée par Eramet Holding Manganèse SAS, représentée par Monsieur Jean de L'Hermite.

Les Directeurs Généraux sont absents, excusés.

Le cabinet Ernst & Young, Commissaire aux comptes, est absent.

Le Comité Social et Economique a été informé de cette réunion.

Le Président constate que les deux seuls Associés de la Société étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et dépose sur le bureau :

- La copie de la lettre de convocation,
- Les rapports des Commissaires aux comptes,
- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre les débats.

Personne ne demandant plus la parole, le Président passe au vote des résolutions.

A Titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, les associés approuvent, d'un commun accord, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les associés prennent acte qu'une charge de 7.5 K€ (amortissements excédentaires) non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, telles que visées par l'article 223 quarter du Code général des impôts, figure dans les comptes clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés de la Société après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un déficit de -179 896 €.

Les associés décident d'affecter le solde du résultat déficitaire de l'exercice, soit -179 896 euros au poste « report à nouveau », qui passera ainsi de 10 594 601 euros à 10 414 705 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique rappelle les dividendes versés au titre des trois exercices précédents.

	2018	2019	2020
Nombre d'actions	400	400	400
Dividende net	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés de la société prennent acte et approuvent l'absence de conventions nouvelles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés de la Société prennent acte de la démission du Cabinet Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire et nomment le Cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, devant se tenir en 2024 et décident de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés de la Société donnent, d'un commun accord, tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, établi par le Président, qui a été signé par lui-même et le Secrétaire.



Le Président
Eramet Holding Manganèse
Représenté par Jean de L'Hermite



Eramet Comilog Manganese

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Eramet Comilog Manganese

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Eramet Comilog Manganese,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eramet Comilog Manganese relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Macé

COMPTES ANNUELS

Eramet Comilog Manganèse

Société par actions simplifiée

10 BOULEVARD DE GRENELLE 75015 Paris

DATE DE CLOTURE : 31/12/2020

Sommaire

Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
Annexe.....	7
Faits caractéristiques.....	8
Règles et méthodes comptables.....	9
Immobilisations.....	12
Amortissements.....	13
Provisions inscrites au bilan.....	14
Variation titres participation.....	15
Etat des échéances des créances et des dettes.....	16
Variation des capitaux propres.....	17
Détail des Provisions.....	18
Société établissant des comptes consolidés.....	19
Entreprises Liées.....	20
Composition du capital social.....	22
Liste des filiales.....	13
Ventilation du Chiffre d'affaires.....	24
Charges et produits financiers.....	25
Charges produits exceptionnels.....	26
Impôt sur les bénéfices.....	27
Effectifs.....	28
Engagements hors bilan.....	29
Evénements post clôture.....	30
Autres informations.....	31

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	4 291 328	4 291 328	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	4 291 328	4 291 328	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	91 650	24 838	66 813	23 031
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	91 650	24 838	66 813	23 031
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	189 401	0	189 401	84 001
TOTAL immobilisations financières	189 401	0	189 401	84 001
Total Actif Immobilisé (II)	4 572 380	4 316 166	256 214	107 033
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	2 068 345	22 954	2 045 391	5 551 727
TOTAL Stock	2 068 345	22 954	2 045 391	5 551 727
Avances et acomptes versés sur commandes	9 516	0	9 516	9 516
Clients et comptes rattachés	48 695 417	1 468 920	47 226 497	70 202 977
Autres créances	73 525 392	0	73 525 392	102 819 499
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	122 230 325	1 468 920	120 761 404	173 031 992
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	5 812 934	0	5 812 934	5 197 335
TOTAL Disponibilités	5 812 934	0	5 812 934	5 197 335
Charges constatées d'avance	65 959	0	65 959	40 721
Total Actif Circulant (III)	130 177 563	1 491 874	128 685 689	183 821 775
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	134 749 942	5 808 040	128 941 902	183 928 807

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		4 000	4 000
Report à nouveau		10 594 601	7 633 103
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-179 896	2 961 498
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		10 458 705	10 638 601
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		288 700	206 000
Provisions pour charges		1 995 004	1 787 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		2 283 704	1 993 000
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		434 368	812 394
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	636 031	33 238 806
TOTAL Dettes financières		1 070 400	34 051 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		216 544	216 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		102 784 182	123 932 974
Dettes fiscales et sociales		9 084 662	12 570 433
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		3 043 706	526 056
TOTAL Dettes d'exploitation		115 129 093	137 246 006
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		116 199 493	171 297 206
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		128 941 902	183 928 807

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	✓ 23 104 420	603 974 569	627 078 989	771 363 942
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	✓ 16 173 262	22 609 943	38 783 205	38 274 350
Chiffres d'affaires nets	39 277 682	626 584 512	665 862 194	809 638 292
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 524 204	4 227 591
Autres produits			2 142	12 917
Total des produits d'exploitation (I)			668 388 540	813 878 799
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			619 680 716	747 472 981
Variation de stock (marchandises)			3 635 399	11 679 662
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 316 827	189 948
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			28 615 721	33 483 785
Impôts, taxes et versements assimilés			690 569	441 199
Salaires et traitements			9 344 217	8 430 454
Charges sociales			4 888 538	3 828 203
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	5 389	96 500
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	22 953	244 305
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	733 008	144 980
Autres charges			53 859	3 791 667
Total des charges d'exploitation (II)			668 987 196	809 803 685
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-598 656	4 075 115
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			895 542	2 773 262
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			38 845	36 626
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			934 387	2 809 888
Dotations financières aux amortissements et provisions			19 992	28 800
Intérêts et charges assimilées			1 025 549	2 053 154
Différences négatives de change			0	3 068
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 045 541	2 085 022
RÉSULTAT FINANCIER			-111 155	724 866
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-709 811	4 799 981

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	118 606
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	118 606
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 210	23 231
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 004	14 004
Total des charges exceptionnelles (VIII)	45 214	37 235
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-45 214	81 371
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-256 269	711 193
Impôts sur les bénéfices (X)	-318 860	1 208 661
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	669 322 926	816 807 293
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	669 502 822	813 845 795
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-179 896	2 961 498

Annexe

Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de l'activité commissionnaire s'établit à 633,4 M€ correspondant principalement à un volume d'alliages vendu de 640,7 milliers de tonnes contre 771,4 M€ (648,3 milliers de tonnes) en 2019. L'année 2020 a été marquée par une baisse significative des prix de vente, en particulier sur le marché américain, ainsi que par un rééquilibrage temporaire des ventes vers plus de commodités et moins de produits affinés, à plus forte valeur ajoutée.

L'activité de prestations de services (management fees et autres) facturées aux différentes sociétés des Business Units Manganèse et Sables Minéralisés s'élève à 19 M€ en 2020 versus 24,6 M€ en 2019.

Le résultat d'exploitation s'établit à + 0,6 M€ versus + 4,1 M€ en 2019.

Le résultat net s'élève à -0,2 M€ contre + 3 M€ en 2019.

L'effectif à fin 2020 est de 99 personnes contre 74 personnes à fin 2019.

Au cours de cet exercice, la Société a engagé aucune dépense ou charge non déductible fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au Code de Commerce ainsi qu'au règlement de l'Autorité des Normes comptable N°2015-03 du 23 novembre 2015 et N° 2016-7 modifiant le règlement N°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable.

La société applique le règlement ANC 2015-03 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société et tient compte de cas échéant des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement retenu est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilités d'amortissements des immobilisations corporelles sont les suivantes:

Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

La société n'est engagée dans aucune opération de crédit-bail.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon les règles suivantes:

- Frais d'établissement : sur 3 à 5 ans prorata temporis.
- Logiciels et licences : sur 1 à 5 ans, prorata temporis.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les prêts sont inscrits à la valeur nominale. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépôts de garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à 189 K€ correspondent principalement à des dépôts de garantie sur les loyers

Créances et dettes

Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties en euro au cours du dernier jour de l'exercice.

Les créances douteuses provenant d'une procédure judiciaire sont dépréciées à 100%.

Les créances anciennes présentant un risque de non recouvrement mais ne faisant pas l'objet de procédures judiciaires, sont dépréciées en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Le montant des créances financé par le contrat d'affacturage avec recours s'élève à 43 M€ au 31 décembre 2020.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production (prix de revient), qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts des emprunts dédiés à la production sont toujours exclus de la valorisation des stocks

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement des obligations sont amorties au prorata des intérêts courus et par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	4 291 328	0	0	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	23 910	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	18 570	0	49 170	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		42 480	0	49 170	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	84 001	0	105 400	
TOTAL (IV)		84 001	0	105 400	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		4 417 810	0	154 570	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	4 291 328	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	0	23 910	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	67 740	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	91 650	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	189 401	0
TOTAL (IV)		0	0	189 401	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	4 572 380	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		4 291 328	0	0	4 291 328		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	5 795	2 391	0	8 186		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 655	2 998	0	16 652		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		19 449	5 389	0	24 838		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		4 310 777	5 389	0	4 316 166		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	1 391 000	131 004	0	1 522 004
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	602 000	636 000	476 300	761 700
TOTAL (II)	1 993 000	767 004	476 300	2 283 704
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	244 305	22 954	244 304	22 954
Provisions sur comptes clients	1 468 920	0	0	1 468 920
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	1 713 225	22 954	244 304	1 491 874
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 706 225	789 958	720 604	3 775 578
Dont dotations et reprises d'exploitation		755 961	720 604	
Dont dotations et reprises financières		19 992	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		14 004	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Variation des titres de participation

NEANT

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			189 401	189 401	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			189 401	189 401	0
Clients douteux ou litigieux			4 018 604	4 018 604	0
Autres créances			44 676 813	44 676 813	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			3 910	3 910	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 681	1 681	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfiques		1 576	1 576	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		6 042 249	6 042 249	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		930 000	930 000	0
Groupes et associés			17 972 085	0	17 972 085
Débiteurs divers			48 343 994	48 343 994	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			121 990 911	104 018 826	17 972 085
Charges constatées d'avance			65 959	65 959	0
TOTAL DES CREANCES			122 246 271	104 274 186	17 972 085
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		434 368	434 368	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		102 784 182	102 784 182	0	0
Personnel et comptes rattachés		2 737 004	2 737 004	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 678 275	1 678 275	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 194 328	4 194 328	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	475 054	475 054	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupes et associés		636 031	636 031	0	0
Autres dettes		3 260 250	3 260 250	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		116 199 493	116 199 493	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	40 000						40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	4 000						4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	7 633 103				2 961 498		10 594 601
Résultat de l'exercice	2 961 498	-179 896			-2 961 498		-179 896
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 638 601	-179 896	0	0	0	0	10 458 705

Détail des Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'évènements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Les provisions sont constituées en fonction des risques et charges connues jusqu'à la date d'arrêté définitif des comptes.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière, comptabilisés en provision pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 522 K€ et la provision médaille du travail à 473 K€.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations, effectuées par des actuaires indépendants sont les suivantes :

- convention collective : Métallurgie
- méthode utilisée pour le calcul : Unités de Crédit Projetés avec Prorata d'Ancienneté
- taux d'actualisation : 0,80 %
- taux de croissance des salaires : 2,1 %
- taux de rotation du personnel : entre 0% et 16% selon la catégorie d'âge
- taux d'inflation : 1,8%
- taux de charges sociales patronales : 47 %
- table de mortalité : TGH05 et TGF05

Société établissant des comptes consolidés

Eramet Comilog Manganèse est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes de COMILOG S.A. dont le siège social est à Moanda (GABON), elle est également consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société ERAMET SA.

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
COMILOG	SA	40 811 592 500 XAF	50%
ERAMET HOLDING MANGANESE	SA	310 155 912 EUR	50%

Entreprises Liées

TRANSACTIONS AVEC ENTREPRISES LIEES

	<i>Eramet SA</i>	<i>Comilog SA</i>	<i>Metal Securities</i>	<i>Eramet Marietta</i>	<i>Eramet Norway</i>	<i>Comilog Dunkerque</i>
<i>Bilan Actif</i>						
Dépôt et cautionnement						
Créances clients	184	-1 823		25 652	520	350
Autres créances					40 147	
Charges constatées d'avance	43					
Comptes courants débiteurs			17 972			
<i>Bilan Passif</i>						
Comptes courants créditeurs						
Dettes fournisseurs	361	12 681		50	77 578	8 319
Autres dettes						3 022
<i>Compte de résultat</i>						
Produits	325	11 774	3 585	104 832	9 008	2 928
Charges	14 667	3 511	378	231	526 234	56 084

	<i>SLN</i>	<i>Eramet IDEAS</i>	<i>ERASTEEL</i>	<i>Eramet International</i>	<i>Setrag</i>	<i>Eramet Nickel Siège</i>
<i>Bilan Actif</i>						
Dépôt et cautionnement		8				
Créances clients	75	37	28	11	32	162
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Comptes courants débiteurs						
<i>Bilan Passif</i>						
Comptes courants créditeurs						
Dettes fournisseurs		347	6	166		272
Autres dettes						
<i>Compte de résultat</i>						
Produits	75	54	11	56	2	1306
Charges		2 390		652		1 132

	<i>Grande Cote</i>	<i>Tizir</i>	<i>Eramet Service</i>	<i>Eramet Latin America</i>	<i>Eramet Shanghai Trading</i>	<i>Comilog International</i>
Bilan Actif						
Dépôt et cautionnement						
Créances clients	-106	-26				1 817
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Comptes courants débiteurs						
Bilan Passif						
Comptes courants créditeurs						
Dettes fournisseurs			44	145	45	
Autres dettes						
Compte de résultat						
Produits	3 475	43			4	12 303
Charges			433	54	163	

	<i>Aubert & Duval</i>	<i>Eramet India</i>	<i>Eramet Korea</i>			
Bilan Actif						
Dépôt et cautionnement						
Créances clients						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Bilan Passif						
Comptes courants débiteurs						
Comptes courants créditeurs						
Dettes fournisseurs	100					
Autres dettes						
Compte de résultat						
Produits		97				
Charges	8		128			

Composition du capital social

Eramet Comilog Manganèse est une Société par actions simplifiée dont le capital qui s'élève à 40 000 euros est composé de 400 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

La répartition du capital est la suivante au 31 décembre 2020 :

- Eramet Holding Manganèse: 200 actions
- COMILOG SA: 200 actions

Liste des filiales et participations

NEANT

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	627 078 989	771 363 942	-19%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	38 783 205	38 274 350	1%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	✓ 39 277 682	43 800 987	-39%
Chiffres d'affaires nets-Export	✓ 626 584 512	765 837 305	-17%
Chiffres d'affaires nets	665 862 194	809 638 292	-18%

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires figure dans les comptes pour son montant hors taxes, après déduction des rabais, remises et ristournes accordées.

Les ventes libellées en devises sont comptabilisées en euro après conversion au cours standard mensuel.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Dans le cadre du contrat de commissionnaire, la rémunération que s'octroie Eramet Comilog Manganèse s'élève à 1% des ventes hors taxes.

Le chiffre d'affaire généré par les managements Fees est de 18 M€ sur 2020

Charges et produits financiers

Le résultat financier qui s'élève à -111 K€, est principalement composé des éléments suivants:

<i>(euros)</i>	2020
Reprise sur Provision Différence de Change	
Gain de change latent	38 845
Produits d'intérêts sur comptes courant	294 311
Autres produits financiers liés à l'affacturage	601 231
Produits Financiers	934 387
Charges d'intérêts précomptés Affacturage	238 341
Charges d'intérêts sur comptes courant	378 126
Charges d'intérêts sur compte bancaires	1 360
Perte de change latent	0
Autres charges financières liés à l'affacturage	407 723
Dotations provision pour risques et charges financières	19 992
Charges Financières	1 045 541
Résultat financier	-111 155

Disponibilités, compte-courant financiers & dettes financières

Les disponibilités ou les découverts bancaires correspondent aux soldes sur les comptes

Eramet Comilog Manganèse peut consentir dans le cadre de ses excédents de trésorerie des avances de trésorerie ou peut effectuer des demandes de financement en euros et dollars USD, auprès de l'entité Metal Securities.

Les comptes-courant en euros sont rémunérés aux taux EONIA +0,8% s'ils sont créditeurs ou EONIA s'ils sont débiteurs.

Les comptes-courant en dollars USD sont rémunérés aux taux FED FUNDS +0,8% s'ils sont créditeurs ou FED FUNDS +0,2% s'ils sont débiteurs.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel, qui s'élève à -45 K€ est principalement composé des éléments suivants:

(euros)	2020
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0
	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	31 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 004
Provisions retraites	45 214
Résultat exceptionnel	-45 214

Impôt sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	-709 811	4 799 981
Résultat exceptionnel	-45 214	81 371
Participation des salariés	-256 269	-711 193
Provision impôt sur les sociétés	-318 860	-1 208 661
Réintégrations fiscales	184 209	2 234 792
Déductions fiscales	-1 217 467	-1 795 063
Imputation des déficits antérieurs	0	0
Résultat fiscal	-1 033 258	3 401 227
Impôt société	0	-1 080 035

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	77	55			77	55
Agents de maîtrise					0	0
Employés et techniciens	22	19	1	2	23	21
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	99	74	1	2	100	76

L'effectif moyen du personnel est de : 99

Engagements hors bilan

NEANT

Evénements postérieurs à la clôture

Eramet Comilog Manganèse a procédé à la cession d'un fonds de commerce à Eramet Marketing Services au 1er janvier 2021, l'ensemble de ses activités commerciales et de son personnel lui ont par conséquent été transférés. L'acte de cession s'accompagne toutefois d'une période transitoire pour l'activité de ventes d'alliages de manganèse, en raison de contraintes opérationnelles ne permettant pas à Eramet Marketing Services de reprendre cette activité dès le 1er janvier 2021. Eramet Marketing Services bénéficie toutefois de tous les risques et avantages relatifs à cette activité dès le 1er janvier 2021, le résultat de cette activité sera donc rétrocedé à cette dernière à l'issue de la période transitoire.

Autres informations

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 s'élève à 20 K€ H.T. au titre de la mission légale.